

Paris, le 2 octobre 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Rémunération équitable des agriculteurs : les coopératives agricoles s'engagent !

---

**Coop de France réaffirme les principes fondateurs de la coopération en prenant des engagements concrets pour garantir une rémunération équitable des associés coopérateurs et renforcer la transparence dans leurs relations avec la coopérative.**

La question de l'amélioration du revenu des agriculteurs est au cœur des Etats Généraux de l'Alimentation. Construire le pouvoir économique des agriculteurs est la seule voie qui leur permettra de conquérir de la valeur. Ce pouvoir est directement lié à la capacité de se regrouper. La coopération agricole est à ce titre la forme d'organisation la plus aboutie. A l'interface entre les agriculteurs et le marché, elle contribue à l'adaptation de la production aux attentes des consommateurs.

Les coopératives agricoles sont le seul lieu, au sein des filières alimentaires, où la création de valeur et son partage font l'objet de décisions démocratiques selon le principe « une personne, une voix ». Les agriculteurs propriétaires des coopératives, dont 55 000 d'entre eux sont administrateurs, y débattent ainsi démocratiquement des orientations stratégiques et de l'affectation de la valeur créée ; ils en votent, chaque année, en assemblée générale, la répartition entre la rémunération des producteurs, les investissements et les réserves nécessaires à la pérennité des outils collectifs.

L'engagement coopératif constitue une démarche volontaire qui apporte sécurité et visibilité aux agriculteurs-associés. Ils souscrivent du capital en proportion de leur activité avec la coopérative. Ils s'engagent pour une durée déterminée à apporter tout ou partie de leur production, que la coopérative collecte et commercialise sans pouvoir refuser des quantités, ni décider du départ de l'adhérent.

Ces principes coopératifs, éminemment modernes, sont soumis à des contrôles permanents : agrément par le Haut conseil de la coopération agricole et révision coopérative renforcée par la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014.



Parce que le modèle de gouvernance des coopératives agricoles est au service des paysans, la Coopération agricole a décidé de renforcer ses engagements. Pour ce faire, elle a décidé :

- d'améliorer le recours à la médiation de la coopération agricole par la mise en place notamment d'un numéro vert ;
- de systématiser la signature des bulletins d'engagement pour les nouveaux coopérateurs ;
- de généraliser les Documents Uniques Récapitulatifs dans les coopératives de collecte-vente : ce document comporte notamment les informations concernant la durée d'engagement, le capital social souscrit, les quantités et les caractéristiques des produits à livrer et les modalités de paiement et de détermination du prix ;
- de faciliter l'accès à l'information en généralisant progressivement la mise à disposition numérique des documents en vue des assemblées générales (stratégie coopérative, affectation du résultat, ...).

Autant de garanties en termes de rémunération équitable, de transparence sur la situation individuelle de l'agriculteur coopérateur et sur la situation du groupe coopératif.

Pour Michel Prugue, Président de Coop de France : « **Maitriser son destin et rester indépendant : voilà l'enjeu. Dans une coopérative, gagner du pouvoir économique est une conquête collective et la gouvernance par les agriculteurs en est garante ! Mais une coopérative c'est aussi un lieu de vie, de débats, de formation professionnelle et de partage surtout avec les générations futures d'agriculteurs auxquelles la coopérative sera transmise** ».

#### Contact presse :

CICOMMUNICATION  
Cécile GAYRARD / Victoria BOUTELOUP  
Tel. 01 47 23 90 48  
[cicom@cicommunication.com](mailto:cicom@cicommunication.com)  
[www.cicommunication.com](http://www.cicommunication.com)

#### Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

#### La Coopération agricole en chiffres :

- 2 600 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$  des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 91 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.

